



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du mardi 24 mai 2022

Affiché le 31 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	31

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 17 mai 2022, se sont réunis à la salle « Pierre Mondy », rue Lavoisier, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 24 mai 2022.

Le secrétaire de séance était Madame PAPI Fanny.

- : - : - : - : - : -

PREAMBULE

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2023

Monsieur COLLAS, Maire, indique à l'assemblée que, par arrêté préfectoral du 06 avril 2022, Monsieur le Préfet a fixé pour chaque commune le nombre de jurés d'assises. Pour le Val d'Hazey, le nombre est de 12. Ont été tirés au sort :

Monsieur TURCAS Roger
Monsieur MOINET Michel
Monsieur VANPOUCKE Dominique
Madame JEAN Claudie épouse AMBLARD
Madame TANTON Michèle épouse HENNEBELLE
Monsieur AUBE Benjamin
Madame GENERAT Chantal épouse BISSCHOP
Madame LEGUERNE Françoise épouse PLANTE
Monsieur COCART Rudy
Madame LE LAY Annick épouse RAVEY
Madame WOJTASIAK Magali
Monsieur VERON Bernard



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2022.

II - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE DES CARRIERES DE VIGNATS

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 contre (Monsieur TAGHERSOUT, Madame ROUSSEL et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Mesdames MONOT et VAN ELSUE)**

EMET un AVIS FAVORABLE sur la demande déposée par la Société des Carrières de Vignats concernant l'exploitation d'une plate-forme multimodale de transit et de valorisation de matériaux sur la commune du Val d'Hazey.

III – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

Monsieur TAGHERSOUT a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre part au débat. De fait, Mesdames MONOT et VAN ELSUE ayant donné pouvoir à Monsieur TAGHERSOUT ne prennent pas au débat également.

PREND acte de la présentation des orientations générales du RLPi et du débat qui s'est tenu,

PRECISE que la délibération sera transmise au Préfet, à l'Agglomération Seine-Eure et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

IV - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN POUR LA COMMUNE ET LE CCAS DU VAL D'HAZEY

Le conseil municipal,

**A l'unanimité,
DECIDE :**



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

- de créer un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S. du Val d'Hazey,
- de placer ce Comité social territorial auprès de la commune du Val d'Hazey,
- d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure de la création de ce Comité social territorial commun.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune et au budget du CCAS,
- de charger Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V - COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DECEMBRE 2022

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE :

- de fixer à 5 (cinq) le nombre de représentants titulaires du personnel du comité social territorial,
- que ce nombre est fixé à 5 (cinq) pour les représentants titulaires de la collectivité,
- le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité,
- d'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,
- de fixer à 5 le nombre pour les représentants titulaires des collectivités et établissements au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,
- le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité.

VI - CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE la création d'un marché communal hebdomadaire le Dimanche matin de 8h00 à 13h00 sur la place de l'Agora au Val d'Hazey, sachant que la date prévisionnelle du premier marché est prévue le Dimanche 29 Mai 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

VII - INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

FIXE les droits de place du marché du Dimanche matin selon le tableau ci-après :

<i><u>Tarifs droits de place</u></i>	<i><u>Proposition tarif 2022</u></i>
Étalage pour exposition ou vente, occupations de toutes sortes du Domaine Public :	
Abonnés, par mètre linéaire occupé ou couvert	0,70€
Non abonné, par mètre linéaire occupé ou couvert	1,00€

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 7336 – Droits de place – du budget communal.

VIII - CONVENTION LE VAL D'HAZEY/LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention entre la commune et le Logement Familial de l'Eure relative à l'entretien des espaces verts dont ce dernier est propriétaires aux abords des des immeubles (résidence « Paul Méchin » et « Le Clos des Marguerites »), quartier d'Aubevoye,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention à intervenir,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 70878 – Autres produits d'activités annexes – du budget communal.

IX - OUVERTURE DE POSTE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet,

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents communaux.

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

X - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**Le conseil municipal,****A la majorité pour et 3 contre (Monsieur TAGHERSOUT et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Mesdames MONOT et VAN ELSUE)****DECIDE** de fixer à neuf (9) le nombre d'adjoints au maire.**XI- DESIGNATION D'UN NEUVIEME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE****Le conseil municipal,****A la majorité pour (27 voix) et 4 blancs****DECIDE** de créer un 9^e poste d'adjoint au maire qui aura en charge les séniors, fêtes et cérémonies.**DESIGNE** Monsieur LEGENDRE Jean-Claude en qualité de 9^{ème} adjoint au maire.**B - AFFAIRES FINANCIERES****XII - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX****Le conseil municipal,****A la majorité pour et 3 contre (Monsieur TAGHERSOUT et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Mesdames MONOT et VAN ELSUE)****DECIDE, à compter du 1^{er} juin 2022,** de fixer les indemnités des élus municipaux telles que mentionnées ci-dessous.

ELUS	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	55 %
Maire déléguée Vieux-Villez	25,5 %
1 ^{er} adjoint	39 %
Du 2 ^e au 9 ^e adjoint	14 %
7 conseillers municipaux délégués	4,50%

ACTE le nouveau tableau des indemnités des maires, maires-délégués, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

**Tableau récapitulatif annexé à la délibération**

ELUS	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel
COLLAS Philippe Maire Maire délégué d'Aubevoye	55 %	2 139,17 €
CALVARIO Sandrine Maire délégué de Vieux-Villez	25,5 %	991,79 €
LEJEUNE Jean-Marie Maire délégué de Sainte-Barbe sur Gaillon 1 ^{er} adjoint Urbanisme – Travaux	39 %	1 516,86 €
PAPI Fanny 2 ^{ème} adjointe Mobilité – Environnement	14 %	544,51 €
JARRY Thierry 3 ^{ème} adjoint Finances	14 %	544,51 €
BENOIT Jacqueline 4 ^{ème} adjointe Affaires scolaires	14 %	544,51 €
THIERRY Bruno 5 ^{ème} adjoint Culture – Communication	14 %	544,51 €
ROUSSEL Paulette 6 ^{ème} adjointe Social – Logement – Jeunesse	14 %	544,51 €
GRILLAT Michel 7 ^{ème} adjoint Sport – Associations	14 %	544,51 €
PAIN Sylvie 8 ^{ème} adjointe Sécurité – Prévention	14 %	544,51 €
Mr LEGENDRE Jean-Claude 9 ^{ème} adjoint Séniors – Fêtes et cérémonies	14 %	544,51 €
DARTOIS Marcel Conseiller municipal délégué Marchés publics	4,50 %	175,02 €
PINSON Nadine Conseillère municipale déléguée au Social	4,50 %	175,02 €
FERLONI Franck Conseiller municipal délégué Jeunesse	4,50 %	175,02 €
THOREL Claude Conseiller municipal délégué Fêtes et cérémonies	4,50 %	175,02 €
DANIEL Anabella Conseillère municipale déléguée à la Communication	4,50 %	175,02 €
BRIATTE Sylviane Conseillère municipale déléguée aux écoles	4,50 %	175,02 €
BLONDEL Gilles Conseiller municipal délégué sport – associations et seniors	4,50 %	175,02 €
TOTAL		10.229,12 €

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

XIII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL CONCERNANT L'ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF DES BORDS DE SEINE**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à solliciter une subvention de 10.000€ auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la mise en sécurité de l'éclairage, le passage de 16 projecteurs en LED et l'homologation de niveau 5 du complexe sportif des Bords de Seine,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier,

DIT que la recette sera inscrite au compte 1318 – Subventions d'équipement transférables autres - du budget communal.

ACTE le plan de financement du projet comme suit :

Financement	Montant des subventions	Taux
Fédération Française de Football (FFF)	10.000€	25,31%
Sous/Total subventions	10.000 €	
Autofinancement	29.511 €	74,69 %
Emprunt	0 €	
TOTAL	39.511 €	100%

XIV – TARIFS : MISES A JOUR APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022**Le conseil municipal :****A la majorité pour et 3 abstentions (Monsieur TAGHERSOUT et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Mesdames MONOT et VAN ELSUE)**

APPROUVE les grilles tarifaires tels que présentés ci-avant et applicables au 1^{er} septembre 2022 concernant :

- Les cantines scolaires :

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Tranches quotient familial	Tarif du repas au 01/09/2021	Tarif du repas au 01/09/2022
QF1 : inférieur ou égal à 600	0,80 €	0,80 €
QF2 : de 601 à 1 000	1,00 €	1,00 €
QF 3 : supérieur à 1 000	4,10 €	4,10 €
Enfants hors commune	5,60 €	5,60 €
Adultes	4,55 €	4,55 €

- Les garderies municipales :

CATEGORIES	MOIS/JOURNEE	TARIFS AU 01/08/2021	TARIFS AU 01/09/2022
Enfants scolarisés en maternelle ou primaire	Le mois	33,60 €	33,60 €
	La journée	4,70 €	4,70 €

- Les participations des communes extérieures aux frais de scolarité :

CLASSES	ANNEE 2021/2022	ANNEE 2022/2023
Maternelles	988,00 €	1 017,00 €
Primaires	484,00 €	499,00 €

- Les participations pour les séjours éducatifs :

SEJOURS (+ de 5 jours)	Année 2021/2022	Année 2022/2023
Linguistiques, plein air, culturels	55,00 €	55,00 €
Neige	94,60 €	94,60 €

- Les locations de la salle « Le Préau » :

Week-end et jours fériés		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Habitants, associations & entreprises du Val d'Hazey	200 €	200 €
Caution	600 €	600 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

A la journée en semaine (uniquement du mardi au jeudi)		
	Aujourd'hui	01-09-2022

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Habitants du Val d'Hazey	60 €	60 €
Associations du Val d'Hazey	60 €	Gratuit
Entreprises du Val d'Hazey	60 €	100 €
Caution	600 €	600 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

Location exceptionnelle week-end – Hors commune		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Habitants & associations hors commune	250 €	suppression
Caution	600 €	suppression
Caution « ménage »	150 €	suppression

Location exceptionnelle (uniquement du mardi au jeudi) - Hors commune		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Associations et entreprises hors commune	120 €	suppression
Caution	600 €	suppression
Caution « ménage »	150 €	suppression

- Les locations de la salle « Pierre Mondy » :

Week-end et jours fériés		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Habitants, associations & entreprises du Val d'Hazey	400 €	400 €
Caution	1 500 €	1 500 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

A la journée en semaine (uniquement du mardi au jeudi)		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Habitants du Val d'Hazey	100 €	100 €
Associations du Val d'Hazey	250 €	Gratuit
Entreprises du Val d'Hazey	250 €	250 €
Caution	1 500 €	1 500 €
Caution « ménage »	150 €	150 €

Location exceptionnelle week-end – Hors commune		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Habitants & associations hors commune	450 €	suppression
Caution	1 500 €	suppression
Caution « ménage »	150 €	suppression

Location exceptionnelle (uniquement du mardi au jeudi) - Hors commune		
	Aujourd'hui	01-09-2022
Associations et entreprises hors commune	350 €	suppression
Caution	1 500 €	suppression
Caution « ménage »	150 €	suppression

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

- La médiathèque « Jean-Luc Recher »

	Aujourd'hui	01/09/2022
Accès à la médiathèque	Gratuité pour tous	Gratuité pour tous
Accès imprimante, photocopieur, scanner :		
- Carte badge	3 €	3 €
- Recharge prépayée seule	5 €, 10 € OU 15 €	5 €, 10 € OU 15 €
- Copie Noir & Blanc : A4	0,15 €	0,15 €
- Copie Noir et Blanc : A3	0,30 €	0,30 €
- Copie couleur : A4	0,65 €	0,65 €
- Copie couleur : A3	1,30 €	1,30 €
Carte médiathèque (en cas de perte)	2 €	2 €
Réparation CD, DVD (si celle-ci est possible)	5 €	5 €
Domage document	Remboursement à sa valeur d'achat	Remboursement à sa valeur d'achat
Domages boîtiers CD, DVD :		
- 1 CD	1,50 €	1,50 €
- 2 CD	2,00 €	2,00 €
- 1 DVD	2,00 €	2,00 €
- 2 DVD	2,50 €	2,50 €
- 3 DVD	3,00 €	3,00 €
- 4 DVD	3,50 €	3,50 €
- 5 DVD	4,00 €	4,00 €
Retard dans la restitution des documents empruntés	0,15 €/jour de dépassement et par document + frais postaux	0,15 €/jour de dépassement et par document + frais postaux

- Les cimetières :

Type de concession et durée	01/01/2021	01-09/2022	Informations
Concession 30 ans	89 €	89 €	2 places
Concession 50 ans	137 €	137 €	2 places
Enfant	Gratuit	Gratuit	
Cavurne : 15 ans	80 €	80 €	2 urnes
Columbarium : 15 ans	454 €	454 €	2 urnes
Jardin du Souvenir	Gratuit	Gratuit	Dispersion des cendres

- La fourrière municipale :

NATURE DES FRAIS	TARIFS JOURNALIERS	
	01/01/2021	01/09/2022

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Capture et frais de garde (1 ^{er} jour)	16,00 €	16,00 €
Frais de garde : nourriture, garde (jour supplémentaire)	10,00 €	10,00 €

- L'occupation du domaine public à caractère commercial :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	PERIODICITE	TARIF
Occupation temporaire		
√ chevalets, porte-menus, paravents	Annuel	30,00 €
√ chevalets publicitaires	Annuel	100,00 €
√ supports publicitaires	Annuel	150,00 €
√ expositions de produits à vendre devant vitrine	Mois	15,00 €
√ store – banne	m ² /an	3,00 €
√ Marchands ambulants	Mètre linéaire/jour	2,00 €
√ Commerce de bouches	Mètre linéaire/jour	6,00 €
√ camion outillage et exposition	Mètre linéaire/jour	5,00 €
√ stands des manifestations exceptionnelles	Mètre linéaire/jour	3,00 €
Droit du sol		
√ Dépôt de matériaux	m ² /jour	3,00 €
	m ² /Semaine	5,00 €
√ Installation échafaudage, benne, grue, cabane de chantier	Demi-journée	2,50 e
	Journée	5,00 €
	Semaine	10,00 €
Taxes journalières pour toute occupation pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent tableau	m ² /jour	2,00 €
Cirques et spectacles divers	Caravane d'habitation/jour	3,00 €
TERRASSES	PERMANENTE	SEMI PERMANENTE
√ Moins de 10 m ²	50 €/an	40 €/6 mois
√ Plus de 10 m ²	100 €/an	80 €/6 mois

S'ENGAGE à inscrire les recettes au budget communal.